

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/08

Séance du 09/05/2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 09/05/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **de procéder à l'affectation du résultat de l'excédent de la section fonctionnement du budget principal pour un montant de 550 000,00 € et d'inscrire ce montant au compte 1068.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé